

ACADEMIE
DE NANTES

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire
2022-2023

COLLÈGE LE HAUT GESVRES
TREILLIÈRES
Dépar^t Loire Atlantique

Date de séance →	6 février 2023	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations :	26 janvier 2023	Séance n° 2	

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022 (cf [site collège](#))

- 1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2023-2024

(Pour info conseils pédagogiques préalables ⇒ jeudi 5 janvier 2023 et lundi 30 janvier 2023)

- 2 – Questions financières et comptables

- 3 – Questions diverses

...Et dès à présent, vous pouvez noter la date du CA suivant fixé en lien avec l'agent comptable → le mardi 28 mars 2022

Noms	signature		Nbre
<u>Président</u> M. NOËL Yves Principal		Total des membres du CA (absence de candidat parmi les agents)	30
<u>Secrétaire</u> Mme JAURET Émilie Représentant des personnels enseignants et d'éducation		Quorum (moitié + un)	16
<u>Pour mémoire AS 2021/2022</u> CA2 3 février 2022 : Mme Deschoemaker CA3 29 mars 2022 : M. Laisney CA4 4 juillet 2022 : Mme Wahart		Membres présents avec voix délibérative	21
		Membres présents sans voix délibérative	0
		Membres invités en qualité d'experts	0
Année scolaire 2022/2023 CA1 22 novembre 2022 : M. Laisney		Absents avec voix délibérative	21

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2022-2023 :

30 membres (/30) et Quorum fixé en conséquence à 16

Membres de droit ou désignés (10)

Principal : **M. NOËL Yves**
Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan** ponctuellement remplacé par **Mme WAHART Anne**
Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **Mme HOUGA Margaux**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental
(suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)
et
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental
(suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)

CCEG* : **M. ROYER Alain**, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres *
ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières
(suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **M. MALINGE Christophe** ou **M. DUBERN Gaël**
M. THIBAUD Dominique (désignation CD44)

à titre consultatif ⇒ agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (10/10)

- Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : **Mme JAURET Émilie** – **M. LAGRANGE Christian** – **Mme DA PAIXAO Cindy** –
M. ABCHAR Noureddine – **MOUSSUS Christelle** – **M. PERNOT Raoul** – **Mme EULALIE Marie-Claire**
(Suppléants : Mme PLANTARD Géraldine – M. RIOU François – M. DELHUMEAU Quentin – Mme PIPARD Stéphanie – M. POYROUX Marc
– Mme BOUYER Céline – Mme REST Isabelle)

- Personnels techniques et administratifs (3/3) : **M. AMAUCÉ Miguel** – **Mme KERISIT Annick** – **Mme VERBAERE Florence**
(suppléants : - - -)

Membres élus des parents et élèves (10/10)

- Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : **Mme BICHON Emmanuelle** – **Mme BROCH' Caroline** – **Mme GOURDON Marina** –
M. LAISNEY Sébastien – **M. LEIBA Étienne** – **M. ROQUIER Soizic** – **Mme ROTHUREAU Karine**
(suppléants : Mme FALL Bintou – M. GOURLÉ Guillaume – Mme HYVERT Marie-Luce – Mme MARTIN-BRUGUIER Julie –
Mme MARZELIERE Emilie – Mme NOUVEL Emmanuelle – Mme TURBAN Isabelle)

- Élèves (3/3) : **Titouan PIROT (4^{ème} 4)** **Gabin PAILHÉ (6^{ème} 1)** et **Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4)**
(suppléants : Dorian CARO 4^{ème} 4 Eva RICARD 6^{ème} 1 et Josiasmie VUTU 3^{ème} 4)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 6 FEVRIER 2023

6/10 ☒ **M. NOËL Yves** - **Mme WAHART Anne** - **Mme RENAUDET Isabelle** – **Mme HOUGA Margaux**
M. BOUVAIS Erwan - **M. THIBAUD Dominique**
(+ Mme LEMAIRE Sylvie / Lycée Monge Agence comptable à titre d'observatrice)

7/7 ☒ **Mme JAURET Émilie** – **Mme EULALIE Marie-Claire** – **M. LAGRANGE Christian** – **Mme BOUYER Céline** – **Mme PLANTARD**
Géraldine – **Mme REST Isabelle** – **M. POYROUX Marc**

2/3 ☒ **Mme KERISIT Annick** – **Mme VERBAERE Florence**

3/7 ☒ **M. LAISNEY Sébastien** – **Mme HYVERT Marie-Luce** – **M. GOURLÉ Guillaume**

3/3 ☒ **Titouan PIROT (4^{ème} 4)** **Gabin PAILHÉ (6^{ème} 1)** et **Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4)**

Absent(s) excusé(s) : **Mme ACCARION Ombeline** – **M. AMAUCÉ Miguel**
M. ABCHAR Noureddine – **MOUSSUS Christelle** – **M. PERNOT Raoul**

Absent(s) : **Mme BERAGNE Maïte** - **M. ROYER Alain** - **M. MALINGE Christophe**

Le quorum étant atteint avec 20 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h05

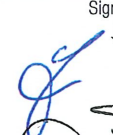





LISTE D'ÉMARGEMENT

/ Année scolaire 2022-2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION →












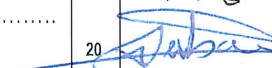

LUNDI 6 FEVRIER 2023

30 membres (7/30) et Quorum fixé en conséquence à 16r

<input checked="" type="checkbox"/> Membres de droit ou désignés (10)		Signature
Président : M. NOËL Yves , principal	1	
M. GARDIC Erwan , principal adjoint remplacé par Mme WAHART Anne	2	
Mme RENAUDET Isabelle , gestionnaire	3	
Mme HOUGA Margaux , conseiller principal d'éducation :	4	
M. BOUVAIS Erwan , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)	5	
M. ACCARION Ombeline , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)	6	
M. ROYER Alain , maire de Treillières, représentant au titre de la CCEG	7	
Mme BERAGNE Maïte , adjointe aux affaires scolaires, Mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)	8	
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique :		
M. MALINGE Christophe (suppléant : M. DUBERN)	9	
M. THIBAUD Dominique	10	

à titre consultatif:

↳ agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des personnels (7/7)	Signature	<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des parents et élèves (7/7)	Signature
Mme JAURET Émilie	11 	Mme BICHON Emmanuelle	21
M. LAGRANGE Christian	12 	Mme BROCH' Caroline	22
Mme DA PAIXAO Cindy <i>Mme Plantard</i>	13	Mme GOURDON Marina	23
M. ABCHAR Nouredine <i>Mme Rest</i>	14	M. LAISNEY Sébastien	24 
Mme MOUSSUS Christelle <i>Bouyer Céline</i>	15 	M. LEIBA Étienne	25
M. PERNOT Raoul <i>Poyroux Marc</i>	16 	M. ROQUIER Soizic	26
Mme EULALIE Marie-Claire	17	Mme ROTHUREAU Karine	27
Suppléants : Mme PLANTARD Géraldine M. RIOU François M. DELHUMEAU Quentin Mme PIPARD Stéphanie M. POYROUX Marc Mme BOUYER Céline Mme REST Isabelle	 	Suppléants : Mme FALL Bintou M. GOURLÉ Guillaume Mme HYVERT Marie-Luce Mme MARTIN-BRUGUIER Julie Mme MARZELIERE Emilie Mme NOUVEL Emmanuelle Mme TURBAN Isabelle	
Personnels techniques et administratifs (3/3) :		Élèves (3/3) :	
M. AMAUCÉ Miguel	18	Titouan PIROT (4^{ème} 4)	28 
Mme KERISIT Annick	19 	Gabin PAILHÉ (6^{ème} 1)	29 
Mme VERBAERE Florence	20 	Odessa MARIN-GUILLOIS (3^{ème} 4)	30 
Suppléants : ---		Suppléants : Dorian CARO 4 ^{ème} 4 Eva RICARD 6 ^{ème} 1 et Josiasmie VUTU 3 ^{ème} 4)	

Mise en place du Conseil d'administration

a – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme JAURET représentante des personnels enseignants et d'éducation, prend la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA :

20 pour 0 contre 0 abstention

b – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA. Le principal précise qu'il n'est dorénavant plus nécessaire de faire voter l'ordre du jour proposé par le président de cette assemblée (cf décret 2020-1632). Ce même décret évoque la question de la création de la commission permanente. Cette instance n'a plus vocation à instruire de manière systématique des questions soumises au conseil d'administration et ce, selon l'article L 421-4 du Code de l'éducation. Un point relatif aux sorties scolaires a été ajouté (régularisation cf acte n°2).

c – Approbation du procès verbal du C.A du 22 novembre 2023

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA.

M. le Principal rappelle qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Vote des membres du CA - Le procès verbal du CA n° 1 du 22 novembre 2022 est adopté :

20 pour 0 contre 0 abstention

18h10 - M. LAISNEY Sébastien – représentant des parents rejoint le CA → 21 VOTANTS

1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2023-2024

Le TRMD est complété à cet instant de l'année en lien avec des opérations relatives aux postes menées au niveau national.

Un dossier de présentation du positionnement des moyens par discipline a été adressé à tous les membres du CA.

M. le principal présente la DHG attribuée à l'établissement (document notification IA44).

Des précisions ont été apportées lors des conseils pédagogiques les 5 et 30 janvier 2023.

La dotation a été adressée le 17 janvier 2023. Cette dotation fait ainsi apparaître **740 heures** soit **707 HP + 33 HSA** et **? IMP (10 ?)**

Cette dotation constante par rapport à celle de l'année précédente et liée à une structure comparable avec 25 divisions.

Rappel : 29 heures (26 heures d'enseignement + 3 heures pour les dispositifs locaux) sont allouées par division soit 725 heures (650 + 75) auxquelles est ajouté un crédit de 12 heures pour l'AS et 3 heures statutaires (une en physique-chimie et deux en SVT correspondant aux trois postes de ces deux disciplines) → 740 heures au total

Structure (Effectifs) → Structure arrêtée par IA44
en janvier 2023 → →

		Chiffres IA 44 prépa AS 2023-2024				
Rappel Eff. 22/23		Niveau	Eff.	Div.	E/D HG E/D 44	Pour information... Prévisions présentées à l'IA44 par clg HG
Prévisions → constats		6ème	173	7	24,7	178 et 7
182 (7) → 171 /7		5ème	171	6	28,5	175 et 6
196 (7) → 195 /7		4ème	189	7	27	196 et 7
156 (6) → 152 /6		3ème	149	5	29,8	150 et 5
150 (5) → 144 /5		Total	682	25	27,9 > 27,7	669 et 25
684 (25) → 661 /25						

Structure prévisible

Niveau		
6ème	7 divisions :	5 de 25 élèves 2 de 24 élèves
173		
5ème	6 divisions :	3 de 29 élèves 3 de 28 élèves
171		
4ème	7 divisions :	7 de 27 élèves
189		
3ème	5 divisions :	4 de 30 élèves 1 de 29 élèves
149		

Pour information

44 848 élèves sont attendus dans les collèges de Loire-Atlantique à la rentrée de septembre 2023 soit + 129 élèves par rapport à septembre 2022.

Constat prévision au collège le Haut Gesvres : **682 élèves prévus pour septembre 2023**

→ + 21 par rapport au constat de rentrée 2022 (l'augmentation des effectifs est constante depuis 2017).

Rappel : 441 élèves à la rentrée de 2016

Les besoins reposent en premier lieu sur le fait qu'il convient de veiller à assurer les horaires légaux dus aux élèves.

HORAIRES LEGAUX ELEVES POUR CHAQUE DISCIPLINE ET CHAQUE NIVEAU ↗

Enseignements / Niveaux	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	--	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	. 4*	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
Total	26	26	26	26
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC

* La prochaine rentrée sera marquée par une nouveauté décidée par le ministère de l'Éducation Nationale avec une réduction du nombre d'heures concernant la discipline "technologie" sur le niveau 6^{ème}.

Ce retrait d'une heure par division est défini pour rendre des moyens disponibles pour financer des sessions de consolidation ou d'approfondissement pour tous les élèves de 6^{ème} en mathématiques et/ou en français.

L'horaire élève de 6^{ème} sera ainsi maintenu à 26 heures hebdomadaires.

La DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières).

Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précisent les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2015.

Les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h.

Globalement, les déficits constatés entre les besoins et les apports sont ainsi pourvus par des créations, le cas échéant, si le volume est suffisant pour pourvoir un poste **et ce, en évaluant la pérennité du support pour ne pas créer un poste qui devrait être ensuite supprimé par manque de besoin à n+1 ou n+2**. Les déficits peuvent également être pourvus par des stagiaires, des BMP, des CSR

Par ailleurs, le cas échéant, une situation de suppression peut être envisagée si le besoin est inférieur à hauteur d'un poste par rapport à l'apport constaté. Dans cette situation, cela entraîne une mesure de carte scolaire pour le professeur concerné. Le collège n'est pas dans cette situation cette année. En fonction du volume d'heures supérieures au besoin défini, un CSD peut aussi être défini.

M. le principal présente pour information la ventilation des heures établie à ce stade de l'année.

Comme évoqué en conseil pédagogique, les choix opérés l'ont été afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le cadre du projet d'établissement. Une attention particulière est également portée afin de prendre en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines.

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / JANVIER 2023

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres <i>classiques</i>	13	18	1	+ 5	- CSD interne 5 h vers Lettres Modernes	13	0
Lettres <i>modernes</i>	123,5	81 (90-9)	5	- 42,5	+ CSR interne 5 h de lettres classiques + BMP de 18 h + BMP de 14 h	118	5,5
Allemand	9,5	0	0	- 9,5	+ BMP 9 h en allemand	9	0,5
Anglais	84,5	72	4	- 12,5	+ BMP 10 h en anglais	82	2,5
Espagnol	49	36	2	- 13	+ BMP 10 h en espagnol	46	3
Histoire-géographie	83	63 (72-9)	4	- 20	+ BMP 15 h en hist-géo	78	5
<u>A noter : ... à confirmer ⇒ décharge DAFPEN 9 ou 6 ?</u>							
... remplacement aussi M. Guichard FF persoDir							
Mathématiques	104,5	87	5	- 17,5	+ BMP 13 h en mathématiques	100	4,5
Technologie	36,5	36	2	- 0,5		36	0,5
Sc. Physiques	35	18	1	- 17	+ BMP 17 h en phys-chimie	35	0
SVT	45,5	33	2	- 12,5	+ BMP 12 h en SVT	45	0,5
Éduc° musicale	26	18	1	- 5	+ BMP-CSR 5 h en éducat° musicale	23	3
Arts plastiques	25	15	1	- 10	+ BMP-CSR 10 h en arts plastiques	25	0
EPS	97	77	4	- 20	+ Création 20h EPS <i>devant élèves</i> (+ 3 pour AS)	97	0
"Grec ou Basque"	8	0				0	8
Total	740	578 (-20) ¹	32			707	33
							HP + HSA = 740
558 voire 549 ou 552 (selon décharge 9h ou 6h DAFPEN ?)							

¹ L'apport global est de 578 auquel il convient de retrancher les 20 heures liées à des temps partiels (9 heures en lettres modernes, 3 en arts plastiques, 3 en SVT) + décharge de 12 ou 9 heures en histoire-Géographie à confirmer. Soit 558 voire 549 (selon décharge DAFPEN).

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-Atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations (doc. en annexe du PV).

Le récapitulatif de ce tableau a été présenté en conseil pédagogique, en commission permanente et a été remis aux membres du CA.

Un affichage a également été réalisé en salle des professeurs.

Cette première approche permet ainsi de présenter une répartition HP/HSA **soit 707 HP et 33 HSA pour l'enveloppe attribuée de 740 heures + probablement 10 IMP (dotation ultérieure distincte sur la base 2022/2023) qui est ainsi en phase avec la dotation attribuée.**

M. le principal évoque qu'il s'agit, à ce moment de l'année et de la préparation de la prochaine rentrée, d'envisager la ventilation des postes définitifs pour avis au CA sans qu'il soit utile encore de se prononcer sur la répartition de la dotation elle-même. **En effet**, dans les prochains mois, le dialogue va se poursuivre avec les autorités académiques pour ajuster les besoins et la définition des BMP, CSR, CSD

Le principal précise que cette ventilation des moyens établie et communiquée au sein de l'établissement pour information de chacun, fait apparaître différentes mesures qui figurent sur le tableau présenté (préparation remontée TRMD vers IA service DOS).

Rappel habituel: les moyens alloués par l'Inspectrice d'académie résultent des décisions prises au niveau national consécutivement au vote du budget national par les législateurs à l'Assemblée Nationale.

La définition de cette enveloppe de moyens par Mme l'inspectrice d'académie de Loire Atlantique répond à un principe d'équité, en fonction de la réponse à apporter face à la diversité des situations des établissements et des publics scolaires dans le département. Un accent est porté sur les collèges concernés par la problématique de l'éducation prioritaire en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège qui est développée en répondant aux mêmes principes dans tous les établissements publics. Les établissements privés sont normalement soumis aux mêmes principes. Ces points sont importants doivent être connus.

Le principal précise enfin pour clore ce point du CA relatif au TRMD enfin que **La dotation sera stabilisée en juin et son emploi précis sera alors (selon la formule déjà employée et ce, conformément aux textes) soumis au vote du CA.** Si notre structure devait connaître une évolution, l'inspection académique redéfinirait la situation à examiner en juin prochain, comme cela a pu être le cas par le passé.

M. Le Principal souligne que l'an dernier, plusieurs déménagements ont engendré une perte de dix élèves entre l'inscription et la rentrée effective en septembre 2022. Ceci s'explique entre autre par l'habitat qui est davantage volatil avec un parc locatif plus important et des familles plus mobiles. Quid de l'an prochain ? La projection de sept classes de sixième (effectif max par classe 28) au regard des 173 élèves prévus n'occulte pas le risque de perte d'une division, il suffirait de cinq élèves en moins. Les échanges autour de la sectorisation ont peut-être amené certains parents à aller vers l'enseignement privé, laissant donc une inquiétude quant aux divisions pour le niveau 6^{ème}. Le chef d'établissement souligne que ces échanges pourraient être préjudiciables à l'effectif prévu.

Acte n°1 : Les membres du CA ont voté sur la question de l'opportunité de la création d'un poste dans la discipline EPS (L1900)

Le principal propose suite échanges de présenter cette demande de création au regard des besoins calculés et des perspectives.

Concernant la discipline Lettres Modernes (L0202), il est évoqué d'attendre encore une année et d'escompter le renouvellement pour stabilité de l'équipe du BMP pour l'année 2023/2024 avant de proposer la création.

Vote des membres du CA pour création d'un 5^{ème} poste en EPS (L1900) :

21 pour 0 contre 0 abstention

Commentaire du Principal : Cette préparation de répartition dans la perspective précise du TRMD a suscité bien des remarques, commentaires, questionnements et débats.

Le contexte national impose une révision de répartition des moyens définie par le ministère de l'Éducation Nationale et précisée dans un courrier adressé par la rectrice aux principales et principaux des collèges. Ce courrier qui figure en annexe de ce PV a été communiqué aux équipes enseignantes. Deux conseils pédagogiques ont été réunis.

Une organisation est dorénavant envisagée en prenant en compte l'impact de la suppression de la technologie sur le niveau 6^{ème}.

Les moyens nécessaires sont consacrés là où des besoins internes ont été définis et là où des besoins répondant à une exigence nationale sont formulés. Cette élaboration du TRMD a été faite suite aux éléments recueillis lors des conseils pédagogiques.

L'accompagnement personnalisé tel qu'il a été prévu suite à la réforme peut être maintenu avec de la co-animation intra-disciplinaire.

Concernant l'heure hebdomadaire de consolidation/approfondissement, elle pourra être conçue dans le cadre d'un alignement associant Français, mathématiques et technologie.

M. le Principal constate qu'une fois ces obligations nationales annoncées, il faut s'adapter localement. Au collège Le Haut-Gesvres, le principe de consolidation a été anticipé dans le cadre de l'AP spécifique en ajoutant une heure de français et mathématiques (l'heure en plus est prise en binôme de co-animation avec par exemple 3.5 heures avec le professeur de la classe et 1 heure en binôme). Le travail déjà développé permet ainsi de répondre à l'attente à présent renforcée dans un contexte qui est reposé avec des constats liés aux résultats des évaluations nationales en français et en mathématiques.

Le 30 janvier le conseil pédagogique a choisi de maintenir l'organisation pré-existante : poursuivre avec ce qui est fait en français et mathématiques en 6^{ème} mais également avec une heure quinzaine en histoire géographie en 6^{ème} (la réflexion est en cours avec les collègues d'histoire-géographie quant à la forme de cet accompagnement dans cette discipline). Le travail fait dans ces trois matières permet un travail avec les élèves pour les aider à progresser et pour mieux répondre aux besoins des élèves de 6^{ème}.

Il précise que l'impact local en retirant la technologie, n'est pas seulement d'une heure par classe mais en fait deux heures professeurs au regard du choix de dédoublement des classes.

Il rappelle l'importance de la technologie qui permet aussi en 6^{ème} d'apprendre à s'emparer de l'outil numérique, à accéder au réseau et à devenir autonome dans cet usage. Il a été envisagé en conseil pédagogique : d'aligner trois professeurs (lettres, mathématiques, technologie) sur deux classes en 6^{ème} pour assurer soutien et consolidation en 6^{ème}.

Il convient de souligner que le conseil d'administration est toutefois en accord avec ce projet intégrant la création d'un poste dans la discipline EPS au-delà de la motion lue aux membres du CA reproduite ci-après.

MOTION lue par l'un des représentants des professeurs :

« La répartition de la DHG ne peut guère, en l'état actuel refléter l'organisation de la future rentrée. En effet, une fois de plus, en date du 11 janvier, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a annoncé par voie de presse, dans le plus grand mépris des personnels concernés et du travail engagé, que les élèves de 6èmes n'auraient plus de cours de Technologie.

L'enseignement des Sciences et Technologie est un bloc de 4h dont l'organisation dépend des projets pédagogiques de chaque établissement. Décider la diminution d'une heure de cours met ces projets en péril.

L'enseignement des sciences et technologie s'inscrit dans un cycle 3 qui intègre école et collège et, pour l'instant, aucune information concrète sur la mise en application d'un éventuel nouveau programme n'a été portée à notre connaissance.

En effet, nous ne sommes informés que de la commande d'une réécriture à venir du contenu du programme,

L'enseignement des Sciences et Technologies répond à des enjeux sociétaux majeurs, en terme d'initiation au numérique et au développement durable, qui justifient parfaitement un enseignement de 4h hebdomadaire.

Nous n'avons aucune garantie sur les moyens qui seront alloués à cet enseignement des Sciences et Technologie du cycle 3, ni sur les moyens donnés pour mettre en place une remédiation en mathématiques et /ou français, ni sur les modalités d'intervention des collègues professeurs des écoles. »

Par ailleurs, au-delà de la demande de création d'un poste en EPS, il est demandé (cf questions diverses) par les représentants des personnels enseignants et d'éducation, s'il est prévu, concernant le poste de CPE (dernier titulaire : M. Pourtaud Patrick), – après deux années d'utilisation comme support pour accueil de stagiaires (année scolaire 2021/2022 puis 2022/2023) – qu'il soit à nouveau proposé au mouvement 2023 pour une affectation d'un(e) titulaire pour la rentrée de septembre 2023 ?

Le principal répond qu'il n'était initialement question d'utiliser ce support pour stagiaire que pour deux années.

La demande va être formulée auprès de la DPM1 (Direction de la prospective et des moyens) au rectorat pour confirmation.

2 – Questions financières et comptables / Contrats et conventions

Acte n°2 : Convention avec l'Association FRAGIL dans le cadre d'un projet du CESC portant sur les réseaux sociaux et l'empreinte numérique, l'intervention se fera auprès des 7 classes de 5°.

Cette prestation s'élève à un montant de 1235.43 Euros, prise en charge intégralement par la subvention départementale « Actions Educatives ».

Mme Jauret-Liégeois précise qu'il s'agit par cette intervention de sensibiliser les élèves à utiliser en connaissance de cause les réseaux sociaux, à développer une conscience citoyenne au regard de cet outil. L'intervention est également envisagée comme un temps de co-formation des enseignants qui le souhaiteront pour ensuite pouvoir intervenir eux-mêmes dans ce cadre.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n°3 : Convention avec l'Association DISQUTONS dans le cadre d'un projet du CESC portant sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, l'intervention se fera auprès des 6 classes de 4°.

Cette prestation s'élève à un montant de 1396.00 Euros, prise en charge intégralement par la subvention départementale « Actions Educatives ». Mme Houga, présente l'intérêt du projet pour ce niveau de classe à un âge où les élèves doivent être particulièrement sensibilisés sur ce sujet.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n°4 : Convention avec ACTA SCOLAIRE dans le cadre d'un projet « atelier théâtre antique » portant sur le monde antique, l'intervention se fera auprès des latinistes.

Cette prestation s'élève à un montant de 17 Euros par élève, prise en charge intégralement par l'Etat avec le pass culture, les frais d'adhésion seront pris en charge par la subvention « Actions Educatives » du département.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n°5 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour l'aménagement d'un point d'eau.
La subvention accordée pour ces travaux est de 6602.88 Euros

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n°6 : Reconduction des contrats pour l'année 2023

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

3 – Questions diverses

Avant de prendre en considération les questions qui ont été adressées, le principal évoque les perspectives de travaux au collège en fonction d'éléments dernièrement communiqués par le Conseil départemental. Des annonces précédentes n'auraient pas été opportunes car le projet n'était pas suffisamment avancé. Lors d'une récente réunion les professeurs de technologie ont été associés pour évoquer la redéfinition de la salle des moyens partagés et de la salle dite de communication, ce qui a permis des prises en compte par l'architecte et le Conseil départemental 44. Juin 2023 à décembre 2023 :

⇒ Reconfiguration du secteur des salles de technologie. Deux salles supplémentaires vont ainsi être gagnées sur la salle des moyens partagés et la salle dite de communication. La salle informatique intégrera cette espace libérant la sale actuelle qui pourra être attribuée aux cours d'éducation musicale permettant ainsi de constituer une ressource partielle pour du restaurant scolaire outre d'autres possibilités d'extension sur la cour.

Pendant les travaux de juin à décembre, les cours ayant lieu en techno 3, et la salle d'étude en techno 4, seront déplacés ailleurs pendant le premier trimestre 2023 avant un retour vers des salles rénovées en ces lieux et places. M. Le Principal annonce que le collège va bénéficier d'une classe mobile en plus pour remplacer la salle multimédia en travaux à partir de mai 2023.

⇒ Création d'un foyer des élèves.

⇒ Création de deux vestiaires pour les élèves en lien avec cours d'EPS sur le plateau sportif qui jouxte le collège. En lien avec ces travaux, le "bureau" des professeurs d'EPS sera redéfini.

Mme Plantard demande des précisions quant à la manière dont les choix architecturaux sont réalisés ?

M. le Principal précise que l'architecte du département se déplace avec un cahier des charges précis, en lien avec des standards concernant les constructions actuelles des collèges. Les référentiels sont précis et harmonisés. La marge de manœuvre est ainsi faible mais l'écoute des services est attentive.

Mme Verbaere, infirmière réitère une demande faite l'an dernier concernant un accès PMR pour l'infirmerie et précisant que l'accès pour les pompiers est impossible avec un brancard.

La gestionnaire répond que d'autres travaux sont prévus (cf ci-après) et que cette demande devra être intégrée dans ce projet d'ampleur pour le collège.

Mme Verbaere déclare que les locaux de l'infirmerie ne prennent pas en compte le cahier des charges sur plusieurs points qu'elle pourra lister à nouveau.

Les professeurs évoquent également les problèmes relatifs au portillon extérieur et à la poste du vestiaire filles.

La gestionnaire répond qu'elle a épuisé selon elle toutes les ressources pour ces réparations et avait aussi sollicité le technicien CD4 en charge du suivi du collège. Les professionnels n'ont pas apporté de réponses satisfaisantes.

M. Bouvais, élu CD 44 déclare qu'il va intervenir.

M. Thibaud, personnalité qualifiée siégeant au CA, informe que selon la nature du problème souligné, il pense qu'un artisan métallier qui est implanté sur le secteur aurait peut-être un regard intéressant et une solution. Il précise qu'il communiquera les coordonnées à la gestionnaire qui le remercie pour ce contact.

Janvier 2024 à avril 2024 :

⇒ rénovation des toilettes filles et garçons

Au-delà, d'autres travaux sont pré-programmés et voici, pour information les grandes lignes résumant la mission du service patrimoine du Conseil départemental et ses grandes échéances sur le collège du Haut-Gesvres.

Le service développement du patrimoine bâti va donc engager une étude préalable pour l'extension de la salle à manger de la demi-pension et, dans la mesure du possible, la création de 4 classes banalisées en lieu et place des modulaires afin d'accompagner la croissance des effectifs.

Lorsque le programmiste sera choisi, dans quelques semaines, vous serez amenés à le rencontrer pour préciser vos besoins, souhaits et contraintes. Le travail qu'il réalisera en 2023 sera complété par des diagnostics techniques et permettra de préciser le budget de travaux ainsi que le programme technique. L'objectif est de proposer le programme et le budget à la délibération des élus en décembre 2023. Ce n'est qu'une fois cette étape validée que nous pourrions lancer, en 2024, la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre qui établira le projet d'extension en vue de travaux envisagés à ce stade en 2026-2027.

Questions des personnels enseignants :

A-Sur le plan national:

A1 - Nous avons des interrogations quant à la réforme soudaine annoncée par le ministre concernant l'organisation de l'enseignement en 6ème, réforme effective dès septembre 2023?

A2 - Un autre élément nous questionne, toujours au niveau national : la suppression de la technologie en 6ème (lecture d'une motion suite présentation TRMD).

B-Sur le plan local :

B1 - Concernant le poste de CPE, après deux années où le poste a été affecté à un personnel stagiaire, est-il prévu que le poste passe au mouvement?

B2 - Au sujet de certains accès dans l'établissement, quelles solutions sont envisagées pour le portillon donnant sur la piste d'athlétisme qui ne ferme que de l'intérieur depuis plusieurs années, et pour la porte du vestiaire EPS filles qui ne ferme pas?"

Réponses du principal :

A-Sur le plan national :

A1 – Le principal répond : oui, dès septembre selon courrier en date du 24 janvier 2023 (communiqué aux professeurs) de Mme la rectrice et message relayé par la directrice académique aux personnels de direction du département de Loire-Atlantique.

Les interrogations, voire inquiétudes, plus larges autour de la démarche du Ministre ont été évoquées lors de la présentation du TRMD.

A2 - Le principal note la position des personnels enseignants. Cette motion figurera en annexe du PV de ce Conseil d'administration.

B-Sur le plan local :

B1 - Le principal note cette question des personnels enseignants. Il avait dit que le collège serait concerné par une affectation de stagiaires CPE sur les années scolaires 2021-2022 puis 202-2023. Pour l'année scolaire 2023-2024, il était prévu par les services académiques que le poste soit remis au mouvement pour l'affectation d'un CPE titulaire. Réponse également en conclusion de la présentation du TRMD.

B2 – La gestionnaire note la question et sollicite le Conseil départemental (élus présents) car elle a épuisé les solutions pour ces deux réparations sans qu'une réponse satisfaisant puisse être apportée.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 20h15



ACADÉMIE DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

Nantes, le 24 janvier 2023

Cabinet de Madame la Rectrice de Région académique,
Rectrice d'Académie,
Chancelière des universités

Tél : 02 40 37 37 01/03
Mél : ce.cabinet@ac-nantes.fr
4 rue de la Houssinière
BP 72616
44326 Nantes CEDEX 03

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire,
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

à

Mesdames les principales, Messieurs les principaux

Mesdames les inspectrices, Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale du 1^{er} degré

Mesdames les inspectrices d'académie, inspectrices
pédagogiques régionales, Messieurs les inspecteurs
d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux

s/c Mesdames les inspectrices, Messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Préparation de la rentrée 2023 / Niveau 6^{ème}.

La mise en œuvre des mesures nouvelles pour la classe de 6^{ème} dans le cadre de la transformation du collège se fera dès la rentrée 2023. Dans le cadre des travaux de préparation de rentrée que vous conduisez actuellement dans votre collège, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants :

1. Organisation des sessions de consolidation et d'approfondissement

La circulaire « *Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6^e (cycle 3) pour faciliter leur entrée au collège* », parue au BOEN n° 2 du 12/01/2023, prévoit qu'« *A compter de la rentrée 2023, afin de donner à chaque élève les moyens de réussir au collège, des sessions d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement sont instaurées pour tous les élèves de 6^{ème} en mathématiques ou en français* ».

La mise en œuvre de ces sessions est sans conséquence sur la grille horaire élève en classe de 6^{ème}, qui reste de 26 heures hebdomadaires. S'agissant des moyens, cette nouveauté est également sans conséquence sur le volume de la dotation globale horaire des collèges :

- l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6^{ème} est fixé à 3 heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement ;
- une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement est instaurée en français ou en mathématiques pour tous les élèves de 6^{ème}.

Concernant la technologie, la réduction du service des enseignants se traduira par le retrait d'une heure par division de 6^{ème} ou à hauteur des moyens précédemment consacrés à cet enseignement dans le cas par exemple où des dédoublements auraient été prévus. Les moyens ainsi rendus disponibles pourront financer les sessions à mettre en œuvre.

Toutefois cette évolution des services des enseignants de technologie en collège n'a pas vocation à donner lieu à des mesures de carte scolaire. Les éventuels sous-services ainsi générés pourront permettre notamment :

- une meilleure couverture du besoin dans cette discipline sur le cycle 4 ;
- l'intervention de ces enseignants sur d'autres dispositifs comme le déploiement de l'activité de découverte des métiers dès la classe de 5^{ème} ou encore, en fonction des compétences des personnels, la nouvelle heure hebdomadaire d'approfondissement.

Concernant la nouvelle heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement, en fonction de leurs besoins, établis notamment grâce aux résultats des évaluations de début d'année, les élèves participeront à des sessions dédiées au travail de compétences clés en français ou en mathématiques, les deux disciplines donnant lieu à des sessions dans chaque établissement. Pour atteindre cet objectif, une organisation « en barrette » permettra d'organiser le travail des élèves en inter-classes selon les besoins. Afin de favoriser l'intervention de professeurs des écoles, en particulier pour les sessions de consolidation, il conviendra de privilégier des créneaux horaires compatibles avec leur disponibilité.

J'attire votre attention sur le fait que la participation de professeurs des écoles sera sans effet sur les moyens des DGH des collèges, son financement étant assuré par d'autres enveloppes.

Les enseignants du 2nd degré de lettres, de mathématiques ou dispensant d'autres disciplines susceptibles de répondre aux besoins identifiés, pourront également être mobilisés en fonction des moyens dont disposera chaque collège.

Ces sessions sont distinctes et complémentaires de l'accompagnement personnalisé déjà mis en œuvre et dont l'ambition a vocation à être maintenue.

2. Devoirs faits

Le dispositif « Devoirs faits » sera rendu obligatoire pour tous les élèves de 6^{ème} dès la rentrée prochaine et sur toute l'année afin de leur donner davantage d'autonomie et de réduire les inégalités devant les apprentissages. Les élèves de 6^{ème} seront tenus d'y assister.

La généralisation de « Devoirs faits » en 6^{ème} s'opérera à organisation constante et en préservant le dispositif tel qu'il est actuellement déployé sur les autres niveaux, sans réduction du nombre de bénéficiaires ni d'heures du cycle 4.

Les services départementaux et académiques se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de ces évolutions qui n'ont d'autre objectif que de permettre à chaque élève de maîtriser au mieux les savoirs fondamentaux, gage de réussite dans la poursuite de ses études.



Katia BÉGUIN

DOTATION HORAIRE GLOBALE

Année Scolaire 2023-2024

Prévision d'effectif 682 élèves
Prévision de structure 25 divisions

<u>HORAIRE REGLEMENTAIRES</u>	725,0	
<u>HEURES STATUTAIREs</u> (UNSS, labo, etc.)	15,0	
<u>DISPOSITIFS SPECIFIQUES</u>	0,0	
<u>STRUCTURES PARTICULIERES</u>	0,0	
<u>SEGPA</u>	0,0	
<u>Pondération REP+</u>	0,0	
DOTATION TOTALE HP/HSA (arrondie)	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;">740</td></tr></table>	740
740		
	dont 33 HSA 707 heures-poste	
DOTATION IMP (<u>Notification ultérieure</u>) (dont heures de coordinations EPS)	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	

Date de séance →	6 février 2023	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 26 janvier 2023		Séance n° 2	

Structure arrêtée par IA44 : 682 élèves répartis dans 25 divisions

Sept classes de 6^{ème} pour 173 élèves / Six classes de 5^{ème} pour 171 élèves / Sept classes de 4^{ème} pour 189 élèves et Cinq classes de 3^{ème} pour 149 élèves

DGH HP/HSA (IA 44 17 janvier 2023) = 740 → répartition 707 HP et 33 HSA

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / JANVIER 2023

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres <i>classiques</i>	13	18	1	+ 5	- CSD interne 5 h vers Lettres Modernes	13	0
Lettres <i>modernes</i>	123,5	81 (90-9)	5	- 42,5	+ CSR interne 5 h de lettres classiques + BMP de 18 h + BMP de 14 h	118	5,5
Allemand	9,5	0	0	- 9,5	+ BMP 9 h en allemand	9	0,5
Anglais	84,5	72	4	- 12,5	+ BMP 10 h en anglais	82	2,5
Espagnol	49	36	2	- 13	+ BMP 10 h en espagnol	46	3
Histoire-géographie	83	63 (72-9)	4	- 20	+ BMP 15 h en hist-géo <u>A noter : ... à confirmer ⇨ décharge DAFPEN 9 ou 6 ?</u> ... remplacement aussi M. Guichard FF persoDir	78	5
Mathématiques	104,5	87	5	- 17,5	+ BMP 13 h en mathématiques	100	4,5
Technologie	36,5	36	2	- 0,5		36	0,5
Sc. Physiques	35	18	1	- 17	+ BMP 17 h en phys-chimie	35	0
SVT	45,5	33	2	- 12,5	+ BMP 12 h en SVT	45	0,5
Éduc° musicale	26	18	1	- 5	+ BMP-CSR 5 h en éducat° musicale	23	3
Arts plastiques	25	15	1	- 10	+ BMP-CSR 10 h en arts plastiques	25	0
EPS	97	77	4	- 20	+ Création 20h EPS <u>devant élèves</u> (+ 3 pour AS)	97	0
"Grec ou Basque"	8	0				0	8
Total	740	578 (-20)¹	32		558 voire 549 ou 552 (selon décharge 9h ou 6h DAFPEN ?)	707	33
						HP + HSA = 740	

¹ L'apport global est de 578 auquel il convient de retrancher les 20 heures liées à des temps partiels (9 heures en lettres modernes, 3 en arts plastiques, 3 en SVT) + décharge de 12 ou 9 heures en histoire-Géographie à confirmer. Soit 558 voire 549 (selon décharge DAFPEN).

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-Atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations (doc. en annexe du PV).

Le récapitulatif de ce tableau a été présenté en conseils pédagogiques (5 et 30 janvier 2023) et a été remis aux membres du CA.

Un affichage a également été réalisé en salle des professeurs.

Le principal précise pour clore ce point du CA relatif au TRMD enfin que **La dotation sera stabilisée en juin et son emploi précis sera alors (selon la formule déjà employée et ce, conformément aux textes) soumis au vote du CA.**

Acte n°1 : Les membres du CA ont voté sur la question de l'opportunité de la création d'un poste dans la discipline EPS (L1900)

Le principal propose suite échanges de présenter cette demande de création au regard des besoins calculés et des perspectives.

Concernant la discipline Lettres Modernes (L0202), il est évoqué d'attendre encore une année et d'escompter le renouvellement pour stabilité de l'équipe du BMP pour l'année 2023/2024 avant de proposer la création.

Vote des membres du CA pour création d'un 5^{ème} poste en EPS (L1900) :

21 pour 0 contre 0 abstention

Prévisions IA44 janv-23	
Effectif IA	682 élèves
Structure	25 divisions

Div.	Horaires disc.	Français	LatIn	H-G EMC	LV1	LV2 Esp.	LV2 All.	Arts Plast.	Éd° mus.	EPS	Mathéma.	Phys-Ch	SVT	Technol.	
7	173	4,5	0	3	4	0	2	1	1	4	4,5	1	1,5	26	
Total/disc.niveau		31,5	0	21	28	0	2	7	7	28	31,5	7	14	3,5	
Gr initiation All.		1													
6	171	4,5	1	3	3	2,5	2,5	1	1	3	3,5	1,5	1,5	26	
Total/disc.niveau		27	3	18	18	15	2,5	6	6	18	21	9	9	9	
Gr All.		1													
7	189	4,5	2	3	3	2,5	2,5	1	1	3	3,5	1,5	1,5	26	
Total/disc.niveau		31,5	6	21	21	17,5	2,5	7	7	21	24,5	10,5	10,5	10,5	
Gr All.		1													
5	149	4	2	3,5	3	2,5	2,5	1	1	3	3,5	1,5	1,5	26	
Total/disc.niveau		20	4	17,5	15	12,5	2,5	5	5	15	17,5	7,5	7,5	7,5	
Gr All.		1													
Total général/ discipline et répartition diverses		110	13	77,5	82	45	9,5	25	25	82	94,5	34	41	30,5	

Total besoins par discipline =>		123,5	13	83	84,5	49	9,5	25	26	97	104,5	35	45,5	36,5	
Total élèves		682													
Total général/ discipline et répartition diverses		7	3,5	2	2,5	4	9,5	7	1	15	3	2,5	2	740	
. Projet de répartition AP 6è		740													
. Moyens décobl., AP...		740													
. Autres actions spéci. 6ème		740													
. Heures statutaires AS & seas		740													
. Au-delà de l'AP...		740													
Total besoins par discipline =>		17,5	17,5	17	18	25,5	740	646,5	=> 3,5 lech.						740

Discipline	Postes	Hor. hebdo	Hor. Hebdo avec tps partiels et... "décharge DAPPEN"
Lettres classiques	1	18	18
Lettres modernes	5	90	81
Allemand	0	0	0
Anglais	4	72	72
Espagnol	2	36	36
Histoire-Géo.	4	72	60
Maths	5	87	87
Technologie	2	36	36
Sc. Phys.	1	18	18
SVT	2	36	33
Educ° musicale	1	18	18
Arts plastiques	1	18	15
EPS	4	77	77
TOTAL	32	578	551

**TRMD = Tableau de Répartition des Moyens par Discipline (15 + "9?")

Pour info heures statutaires comprises dans la DHG (affectées)
Heures AS - Association Sportive 12 pour 4 postes (HP-HSA)
Heures statutaires sciences 3 pour 3 postes (HP-HSA)
& Heure coord. EPS = 15 en IMP

Modalités de calcul de DGH 26 par division
3 par division
dotation principale
dotation supplémentaire pour les EC

Au-delà de l'AP...
13 heures sont nécessaires pour le latin (5ème LCA et 4 groupes)
9,5 10 heures sont nécessaires LV2 (4 gr. allemand2 au-delà des gr. espagnol2)
2 6 heures Parcours Avenir 3è et déc. Prof. 4ème techno
1 1 heure est nécessaire pour la chorale ou atelier instrument
1 HSA -> HSE acc. piscine EPS 6è soit (30 HSE)
HSE pour un atelier arts plastiques
heure stat. pour service 2ème enseignant Soces phys. = régul° DOS IA44
25,5

Divisions	25	650
& Heures stat. DHG	25	75
(prév°) IMP	725	15
TOTAL	740	740

3 en + / EPS avec 5 postes

TRMD** "Reliquat HSA"
8 HSA => HSE
6 suite création poste EPS of EPS

Etablissement : Clg Le Haut Gesvres
0442418P
Treillières

Info IA DHG 17/01/2023 : 707 HP + 33 HSA = 740 + ? IMP (10 ?)

25 div.

682 élèves (eff. IA)
25 divisions (référence IA n-1 25 div et 665 él.)

CA Février 2023

à définir selon échanges CP (// réflexion sur info MEN techno)
25 divisions (référence IA n-1 25 div et 665 él.)

Rappel Sept. 2022 => Ajustement / Modification dotation : 707 HP & 38 HSA = 745 (ajust. EPS H stat. PC... & CNL) + 10 IMP

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)	Dont poste vacant	Horaires hebdomadaires	Besoins globaux hp+hsa	Créations(s)	PSTG	BMP	CSR	Suppression(s)	CSD	TP	Decharges.	CPA
L0201	Lettres classiques	1	18	13	13						5			
L0202	Lettres modernes	5	90	123,5			32	5				9		
L0421	Allemand	0	0	9,5			9					0		
L0422	Anglais	4	72	84,5			10					0		
L0426	Espagnol	2	36	49			10							
L0429	Italien													
L1000	Histoire-Géo.	4	72	83			15					0	9	
L1300	Maths	5	87	104,5			13							
L1400	Technologie	2	36	36,5			0							
L1500	Sc. Phys.	1	18	35			17							
L1600	SVT	2	36	45,5			12					3		
L1700	Edu musicale	1	18	26			5							
L1800	Arts plastiques	1	18	25			10					3		
L1900	EPS	4	77	97		20		0				0		
LXXX	heures SA non affectées...			8										
TOTAL		32	578	740		20	0	133	5	0	5	15	9	0

Total DGH devrait ensuite passer à 743 avec création poste EPS et 3 h AS en + puis à 744 avec heure statutaire à prévoir pour régulat ° sc. Phys.

Code	Discipline	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
TOTAL		707,00	33,00	
740,00				
C0072	Instit SES	0,00	0,00	
P3020	G.Const.Réa.	0,00	0,00	
P7200	Biotechnologie	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00	

Code	Discipline	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
TOTAL		0,00	0,00	
G0145	Option D	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00	

Code	Discipline	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
TOTAL GENERAL		707,00	33,00	
740,00				
TOTAL GENERAL		32	578	740
TOTAL GENERAL		0	5	15
TOTAL GENERAL		20	0	133
TOTAL GENERAL		0	0	9
TOTAL GENERAL		0	0	0

1 CREATION à ENVISAGER en EPS -> Création d'un poste impactera la DGH avec 15 en AS et non 12 en LETTRES MODERNES ? Pas cette année // sectorisation...